



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 novembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/11/2007

D - 20070581

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 26 novembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK (*présente jusqu'à 18h30*), M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUI TER-ROCHE (*présente jusqu'à 18h*), M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ (*présente jusqu'à 17h30*), Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT (*présent jusqu'à 18h*), M. Jean-Michel PEREZ, (*présent jusqu'à 18h50*), Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET (*présente jusqu'à 18h30*), M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, M. Jacques VALADE, Mme Mireille BRACQ, M. Jacques COLOMBIER,

***Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
Programme d'actions de prévention de la délinquance 2ème
semestre 2007. Autorisation. Signature.***

Mme Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Notre Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance se décline opérationnellement tout au long de l'année par des actions sur des secteurs ou des thématiques jugées prioritaires par ses membres.

A ce titre je vous propose de valider la mise en œuvre des projets suivants :

Prévention des addictions

▪ Prévention Toxicomanie et alcool au Lycée Gustave Eiffel.

A la suite de contacts avec l'équipe éducative de cet établissement, il a été constaté une banalisation des consommations d'alcool et de cannabis de la part des lycéens. Cette consommation se déroulant parfois même en journée sur l'espace public, il a semblé important aux partenaires concernés d'envisager une action de prévention de ces abus d'usage. C'est pourquoi l'association CEID a été contactée afin de mettre en place ce projet en étroite collaboration avec l'équipe enseignante et les correspondants de quartier. La subvention prendra en compte leur temps d'intervention.

▪ Prévention alcool quai de Paludate et place de la Victoire

Un projet global de prévention est en cours de réalisation sur ces sites sensibles. La première étape va consister à installer des bornes éthylotest avec l'accord et la participation active des deux associations de patrons de bars et de discothèques. Un accompagnement est prévu par l'Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et en Addictologie. L'Etat accompagne ce projet pour le financement de ces bornes au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. Ce sont les deux associations de commerçants qui recevront les subventions afin de faire l'acquisition de ces bornes.

▪ Séjour de rupture à visée thérapeutique

L'an passé un groupe de personnes toxicomanes sous substitution et ayant d'importants problèmes de santé a bénéficié d'un séjour en Casamance afin d'aider les habitants d'un village à réaliser un four à pain. Les bénéficiaires en terme d'insertion sociale et de reconstruction des personnes ont été tout à fait remarquables. C'est pourquoi le CEID propose cette année de renouveler l'expérience mais en plaçant cette fois les personnes de l'an passé comme tuteurs des nouveaux. Le travail à réaliser sera du maraîchage et la construction d'un autre four à pain dans le village voisin. La participation de la ville permettra d'augmenter le nombre de participants.

Aide aux victimes

▪ Permanence de Vict'aid au commissariat des Aubiers

Les habitants du secteur Nord de Bordeaux sont peu présents dans les statistiques d'accueil des victimes. La démarche semble plus difficile pour eux du fait d'une certaine forme de banalisation de leur victimisation, d'un seuil de tolérance plus important que dans des quartiers moins « sensibles ». Le CLSPD se doit de tenter de rééquilibrer cet état de fait notamment concernant les femmes victimes de violence. C'est pourquoi il a été proposé à Vict'aid d'effectuer une permanence hebdomadaire au sein du poste de Police des Aubiers. Une juriste est donc présente les jeudis matin, les victimes lui sont orientées par les policiers et les acteurs sociaux du quartier. La ville est sollicitée pour une aide au financement de ce temps de présence délocalisé.

- Prévention des vols par ruse

Fort du succès de l'action de prévention par le théâtre, menée en début de cette année auprès des personnes âgées, il a été jugé opportun de la prolonger par la création d'un DVD. D'autres situations de vols par ruse au détriment des seniors y seront présentées ainsi que les remèdes proposés par un commandant de la Police. L'objectif est que les animatrices des clubs seniors puissent utiliser ce support afin de maintenir l'attention de nos aînés une fois l'action de théâtre terminée. L'association OXO va se charger de ce tournage avec des comédiens seniors bénévoles mis en scène par la compagnie l'Arbre à Bulles. La subvention municipale soutiendra le temps de création et d'encadrement.

Prévention de la violence

- Jeu de Loi au collège Aliénor d'Aquitaine

Suite à une action de théâtre sur la prévention de la violence, la compagnie « Fenêtre sur clown » a recueilli les propositions des élèves pour aller plus loin dans la démarche. Il a été retenu la création d'un « jeu de Loi » de grande dimension qu'un groupe d'élèves sera chargé de créer et d'animer auprès de leurs camarades. L'équipe enseignante est partie prenante du projet ainsi que l'infirmière scolaire. La subvention de la Ville permettra l'encadrement du projet par la compagnie « Fenêtre sur clown »

- Médiation par les pairs au collège Aliénor d'Aquitaine

Dans le prolongement de ce qui précède, l'équipe éducative a également décidé de mettre en place une forme plus responsabilisante de résolution des conflits par une action de médiation qui sera prise en charge par les élèves eux même. Le niveau concerné sera les 6èmes et les 5èmes qui sont dans un bâtiment indépendant des 4èmes et des 3èmes. Tous les élèves seront sensibilisés à la médiation et à la question des alternatives au conflit, une équipe de médiateurs bénévoles sera retenue et formée. Ils bénéficieront d'une supervision régulière. L'ensemble du projet sera porté par l'association Alternative Médiation.

Accès au droit et citoyenneté

- Permis citoyen au collège Clisthène du Grand Parc

Il s'agit de créer avec des élèves un support interactif sur le modèle d'un diaporama du type code de la route mais autour de situations d'infractions, d'incivilités ou sur les droits de l'enfant. Le groupe concerné par la création sera aussi celui qui fera passer le permis-citoyen à d'autres camarades. Le temps de correction commune est propice au débat et à l'appropriation des acquis par les élèves correcteurs et les participants. La ville est sollicitée pour aider financièrement ce projet au titre de l'encadrement par l'association ALIFS.

- Permis citoyen au collège Jacques ELLUL

Il s'agit de la même action que précédemment mais dans un des deux collèges en ZEP de la Bastide avec lequel le CLSPD inscrit un partenariat dans la durée sur les questions de prévention des violences et des incivilités. La subvention sollicitée par l'ALIFS correspondra au temps d'intervention sur l'aide à la création de l'outil et de l'encadrement de la restitution par les élèves.

- Prévention du recel au collège Blanqui

Faire des « bonnes affaires » n'est pas toujours légal. C'est ce que les élèves du collège Blanqui de Bacalan vont tenter de comprendre et de faire passer à leurs camarades. Pour cela un groupe d'élèves volontaires va réaliser une bande dessinée sur le sujet. A cet effet, ils rencontreront divers professionnels du droit et de la Police. L'association Infodroits qui a déjà travaillé sur ce thème dans un collège du secteur St Jean sera à nouveau sollicitée afin d'encadrer les collégiens, en lien avec l'équipe éducative.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A faire procéder au versement de :

- 3 000 € à l'association CEID pour la prévention à G.Eiffel et le séjour de rupture
 - 3 000 € à l'association des commerçants de Paludate/Belcier
 - 2 000 € à l'association des commerçants et riverains de la Victoire
 - 640 € à l'association Vict'aid St François Xavier Don Bedos
 - 1 400 € à l'association OXO
 - 600 € à l'association Fenêtre sur clown
 - 5 000 € à l'association Alternative Médiation
 - 1160 € à l'association ALIFS pour le permis citoyen pour les collèges Ellul et Clisthène
 - 570€ à l'association Infodroits
- A signer les conventions de partenariat correspondantes

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2007, fonction 522 compte 657.4.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 novembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Véronique FAYET
Adjoint au Maire

SUBVENTION

CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du et reçue à la Préfecture de la Gironde le2007.

Et

L 'Association déclarée à la Préfecture de la Gironde le, représentée par Président habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

- EXPOSE -

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

- CONSIDERANT -

Que l'association, dont les statuts ont été déclarés en Préfecturele..., puis modifiés le, exerce une activité qui a pour but :

-
-

, qui entre dans le champ des compétences pour lesquelles la Ville de Bordeaux est en droit d'intervenir.

Il a été convenu ce qui suit

ARTICLE 1 - ACTIVITES ET PROJETS DE L'ASSOCIATION -

L'association s'assigne au cours de la période du 2007 au 2007 à la poursuite de l'action

ARTICLE 2 - MISE A DISPOSITION DES MOYENS -

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

⇒ Une subvention de € pour l'année 2007.

ARTICLE 3 - CONDITIONS D'UTILISATION DE L'AIDE -

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ La subvention sera utilisée pour l'action citée article 1.

ARTICLE 4 - MODE DE REGLEMENT –

La subvention de la Ville de Bordeaux s'élève à €.

Elle sera versée et créditée au compte de l'association n°.....établissement, après signature de la convention;

ARTICLE 5 - Conditions Générales –

L'association s'engage :

1. A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes ;
2. A déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux ;
3. A déclarer sous trois mois à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration ;
4. A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
5. A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
6. A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées ;

ARTICLE 6 - Conditions de Renouvellement–

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 - Conditions de Résiliation–

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 - Contrôle de la Ville sur l'association–

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

⇒ une copie certifiée de son budget,

⇒ une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),

⇒ tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

ARTICLE 9 - Droits de timbre et d'enregistrement –

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 10 - Election de domicile -

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

↳ Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville

↳ Par l'association

.....

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'association
LE MAIRE	LE PRESIDENT